



## Formation Brevet Entraîneur Fédéral 2<sup>ème</sup> Degré

### PRESENTATION GENERALE

**Pré-requis :** Pour entrer en formation BEF2, le candidat devra être titulaire de la formation BEF3 et du DEJEPS ou avoir validé une épreuve certificative d'entraînement : le Certificat d'Entraîneur en Nationale (CEN): épreuve pédagogique d'entraînement suivie d'un entretien à passer dans un pôle France ou espoirs

Les titulaires du DEJEPS mention volley-ball sont dispensés de cette épreuve

**Durée de la formation BEF2 : 35h**

#### Objectifs de la formation :

Donner les compétences nécessaires relatives à l'encadrement d'une équipe jouant en 6x6 dans un cadre compétitif jusqu'à la Nationale 2 (niveau, régional, coupe de France Jeune, nationale 3 et 2)

Elle se décompose en 2 modules distincts :

**Le module 1 (20h) => «Préparation physique»** permet de savoir préparer et entretenir physiquement des joueurs qui s'entraînent 2 à 3 fois par semaine.

**Le module 2 (15h) => « analyse du jeu, observation technique des joueurs »** permet de développer « l'œil de l'entraîneur » et l'évaluation de la performance.

La formation est dirigée par les Formateurs coordonnateurs de Zone Technique sous la responsabilité du directeur des formations.

#### Public concerné :

Entraîneur d'équipe senior évoluant au niveau fédéral Nationale 2.

#### Compétences majeures développées :

- Observation à l'entraînement et en match.
- Savoir analyser les comportements individuels et collectifs
- Savoir corriger individuellement un joueur
- Optimiser les qualités physiques des joueurs : bases de la préparation physique

#### Conditions à remplir :

Etre majeur, licencié(e) FFVB dans l'année en cours, titulaire de la qualification BEF3.

Etre titulaire du CEN ou du DEJEPS

#### Durée :

5 jours, soit 35 heures.

#### Evaluation de la formation :

Formations FFVB



○ **Evaluation en fin de formation**

Une épreuve certificative est organisée à la fin de la formation :

- **Module 1 : Préparation physique**

\*Questionnaire portant sur les points importants de la formation.

- **Module 2 : Analyse**

\*Questionnaire portant sur les points importants de la formation.

\* Séquence vidéo à analyser

A l'issue de la formation, le candidat reçoit la mention « satisfaisant » ou « insuffisant »

L'obtention du BEF2 reste subordonnée à l'obtention de la mention « **SATISFAISANT** » aux modules 1 et 2. Avoir la mention « **INSUFFISANT** » renvoie le candidat à se présenter à nouveau sur cette formation.

**Certification :**

Pour obtenir son diplôme, le candidat devra :

- **valider les module 1 et 2 avec la mention « satisfaisant »** (dans le cas contraire, refaire le stage de formation)
- **réaliser un dossier de 11 à 15 pages sur l'équipe entraînée en 6x6 et sur la préparation physique durant la saison.**

Ce dossier doit comporter une photo, l'adresse mail et postale du candidat et porte sur :

- Contexte (2 pages)
  - Présentation du club (licenciés, équipes, historique rapide, budget, installations ..).
  - Rôle du candidat dans le club.
- Equipe entraînée (4-5 pages)
  - Présentation de l'équipe (caractéristiques des joueurs, niveau saison précédente, niveau actuel, créneaux d'entraînement, temps d'entraînement, répartition de ceux-ci ....).
  - Systèmes de jeu de l'équipe entraînée : justification des choix d'organisation, points forts, points faibles, priorités d'organisation au regard des caractéristiques du championnat ....
  - Caractéristiques du comportement de l'équipe en match : points forts, points faibles, utilisation au managérat de ces caractéristiques par le coach.
  - Procédures d'évaluation du jeu et des joueurs (analyses, statistiques, vidéo, ...)
- Description du travail physique réalisé ou prévu pour la saison suivante. (4-6 pages)

Dans le cas où l'entraîneur doit couvrir une obligation d'équipe de Nat 2, il a la saison en cours pour rendre le dossier.

Dans le cas où l'entraîneur n'a pas d'obligation, il a au maximum la saison en cours lors de son entrée en formation et la suivante pour rendre le dossier.

Si l'entraîneur ne valide pas son diplôme dans le délai de 2 saisons, il devra, sauf dérogation, refaire la formation dans son ensemble.

**Validité de l'autorisation d'entraîner associée au diplôme :**



**Revalidation tous les 4 ans** par la participation à une journée ou un séminaire de formation continue organisé par la Direction des Formations.

Obligation de diplôme au niveau des championnats nationaux.

**Evolutions possibles :**

Diplôme d'état JEPS (DEJEPS) mention volley et beach.

Brevet Entraîneur Fédéral 1<sup>er</sup> degré (BEF 1) .

Diplôme d'état Supérieur JEPS (DESJEPS) mention volley et beach.

**Responsable du dossier d'inscription :**

Laurence PLASSE, Assistante formations DTN.

**Coordonnateur :**

Formateur coordonnateur de la zone technique.

**Dates et Lieux :**

Définis dans le calendrier national de formation.

**Nombre de stagiaires :**

De 8 à 20 personnes.

**Frais pédagogiques de formation**

Voir la page formation du site FFVB. Les tarifs incluent la fourniture de documents Fédéraux.

*Les frais de formation peuvent être pris en charge par un organisme financeur de formation (AGEFOS ou autres...).*

**Date limite d'inscription**

30 jours avant le début du stage.